

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 77-197 du 27 Août 1977

chargeant le Camarade Issifou BOURAÏMA,
Ministre de la Santé Publique, de l'in-
térim du Camarade Adolphe BIAOU, Ministre
de la Fonction Publique et du Travail
pour compter du 1er septembre 1977.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHIEF DE L'ETAT, CHIEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;

VU le Décret N° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouver-
nement ;

VU le Décret N° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les Services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attri-
butions des membres du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1er.— Pour compter du 1er septembre 1977, le Camarade Issifou
BOURAÏMA, Ministre de la Santé Publique, assurera l'intérim du Ministre
de la Fonction Publique et du Travail, pendant l'absence du Camarade
Adolphe BIAOU.

Article 2.— Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 27 Août 1977

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU